

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF390 (Rect)

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 16

Modifier ainsi l'alinéa 64 :

1° Au début de la première phrase, substituer au mot :

« L' »,

les mots :

« La petite ou moyenne » ;

2° À la même phrase, substituer à l'année :

« 2024 »

l'année :

« 2022 » ;

3° Supprimer la deuxième phrase.

II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 77.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise rétablir l'article 16 dans sa version issue des travaux de l'Assemblée nationale, en première lecture, en retenant néanmoins l'élargissement du tarif réduit de l'article 265 *octies* B nouveau du code des douanes à l'extraction de pouzzolanes.